

COMPTE-RENDU

Plan de gestion des eaux pluviales

Plan d'intervention des rivières Milette, Bettez et Lacerte

Séance d'information citoyenne
9 août 2023 · 19 h
Salle publique de l'hôtel de ville



Compte-rendu

Participants

Au cours de cette rencontre, agissent comme présentateurs :

- Madame Cynthia Simard, directrice des Communications et de la participation citoyenne;
- Monsieur Jean Lamarche, maire de la Ville de Trois-Rivières;
- Monsieur Pascal Brodeur, chef de division à la Direction du génie;
- Monsieur Robert Dussault, directeur général adjoint de la Ville de Trois-Rivières.

Monsieur Dominic Thibeault, directeur de l'Aménagement et du développement durable, ainsi que madame Niki Ashouri, ingénieure hydraulique et chargée de projets de la Firme CHG, sont également présents afin de répondre aux questions citoyennes en fin de rencontre.

Parmi les membres du conseil, assistent à la rencontre comme observateurs :

- Dany Carpentier, conseiller municipal du district de La Vérendrye;
- Maryse Bellemare, conseillère municipale du district de Chavigny;
- Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale du district des Rivières;
- Daniel Cournoyer, conseiller municipal du district de Sainte-Marthe (en visioconférence).

Objectif de la rencontre

La séance d'information a comme objectif d'informer la population qui réside sur les rues J.-E.-Janvier, Louis-Camirand, Louis-Julien, Brunet et Faribault, sur les interventions en cours et à venir pour régulariser les sinistres occasionnés par le débordement des rivières Milette, Bettez et Lacerte. Sur les 103 résidences ciblées, une soixantaine de personnes ont assisté aux échanges à l'hôtel de ville ou en visioconférence.

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

Les présentations en bref

D'entrée de jeu, les représentants de la Ville dressent le portrait des problématiques générées par les changements climatiques et les pluies abondantes. Ces problèmes sont bien connus par les gens du secteur, eux qui sont exposés à des refoulements d'égout de plus en plus récurrents.

La Ville affirme sa volonté à intervenir et trouver des solutions pour diminuer les impacts. À cet effet, elle rappelle qu'un montant de 2,8 M\$ est inscrit au Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour reprofiler le fossé du cours d'eau Lacerte et procéder au remplacement de quatre (4) ponceaux). Essentiellement, cette opération vise à augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et, en aval, soulager la rivière Milette. Les plans et devis pour ce chantier sont déjà bien avancés et la Ville prévoit lancer l'appel d'offres en début d'année 2024. Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient débuter au printemps 2024, et ce conditionnellement à recevoir les autorisations du ministère des Transports et de la Mobilité durable et celles de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

En parallèle, la Ville a aussi présenté un plan d'intervention qui prévoit d'autres possibilités pour réussir à réduire les débordements des rivières Lacerte, Milette et Bettez. Parmi les solutions à l'étude, on envisage d'ajouter des bassins de rétention, d'augmenter le diamètre des conduites sur le boulevard des Récollets et d'augmenter le volume du bassin de l'UQTR. La Ville prévoit terminer l'analyse de ces solutions d'ici novembre 2023. Conséquemment, d'autres montants pourraient être ajoutés au prochain PTI.

En fin de rencontre, les autorités municipales ont rappelé les dispositions réglementaires qui concernent les demandes d'indemnisation en cas de sinistre. Il est rappelé que les propriétaires doivent protéger leurs installations sanitaires contre les refoulements d'égout par l'installation d'un clapet anti-retour. En cas de réclamation, le bureau de la greffière doit être informé par écrit dans les 15 jours suivant le constat des dommages.

Pour en savoir davantage sur ce qui a été dit et présenté :

- Pour visionner l'enregistrement de la rencontre : [ici](#)
- Pour consulter la présentation Powerpoint : [ici](#)

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

Période de questions

Questions nécessitant un suivi			
Nom	Temps	Questions	Suivi
André Pouliot	28 :30	Pouvez-vous vous attaquer au problème du cours d'eau de la Rivière Milette, qui est quasiment le bassin hydrographique principal de toute Trois-Rivières, [pour qu'il y ait une] capacité suffisante et que ça ne bloque pas aux endroits où on sait qu'il y a des engorgements?	<p>Ce qui a été dit en séance : «On vérifiera avec l'équipe des Travaux publics.»</p> <p>Réponse : Les Travaux publics procèdent au nettoyage régulier des ponceaux et du cours d'eau Milette sur une distance en amont et en aval, distance déterminée en fonction du diamètre du ponceau nettoyé.</p> <p>La Ville travaille également sur un plan d'intervention qui prévoit d'autres possibilités pour réussir à réduire les débordements des rivières Milette, Lacerte et Bettez.</p>
Sarah-Gabrielle Fortin-Morand	39 :50	Est-ce que ce projet est applicable avec le programme PRIMEAU?	<p>Ce qui a été dit en séance : « On vérifiera si le projet est applicable et on vous informera.»</p> <p>Réponse : Non, le projet n'est pas admissible au programme PRIMEAU.</p>

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

Louis Poisson	1 :00 :46	Est-ce que le 13 juillet dernier, l'apport des eaux usées à la station de pompage était plus fort que la capacité de traitement de la station de pompage?	<p>Ce qui a été dit en séance : « On va valider l'information. »</p> <p>Réponse : Oui, l'apport des eaux était plus important que la capacité de pompage du poste <u>existant</u>.</p> <p>Le nouveau poste de pompage, qui devrait être mis en fonction au début du mois d'octobre, aura une capacité de pompage supérieure (voir plus bas).</p>
Sylvie Cossette	1 :03 :20	Lors de notre rencontre avec Monsieur le Maire, on nous a parlé d'un poste de pompage près du centre d'achat Les Rivières. [...] Je me demandais si ça avait bien fonctionné. Vous avez investi beaucoup dans la réfection du poste. On se demande si ça avait vraiment fonctionné, aurions-nous eu les mêmes problèmes?	<p>Ce qui a été dit en séance : « Nous allons valider pour savoir si le poste était en fonction, parce que les travaux ne sont pas terminés. [...] Il y a actuellement des travaux de réfection à ce poste de pompage sanitaire. Celui-ci était en fonction le 19 juillet à 50 % de sa capacité, en considérant qu'on ne peut fonctionner à plein régime durant les travaux.</p> <p>Réponse : Correction : Après vérification auprès du chargé de projet du poste de pompage.</p> <p>Le 13 juillet dernier, c'est le poste de pompage existant qui était en fonction. Le nouveau poste de pompage, qui devrait être mis en fonction au début du mois d'octobre, aura une capacité de pompage supérieure.</p>
Guylaine Goyette	1 :14 :49	Le poste de pompage doit pomper quoi?	<p>Ce qui a été dit en séance : « Il s'agit d'un poste de pompage sanitaire.»</p> <p>Réponse :</p>

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

			Correction : Le poste de pompage pompe les eaux provenant de l'égout pseudoséparatif, c'est-à-dire qu'il pompe les eaux usées sanitaires et les eaux provenant des drains de fondations.
Catherine Rondeau	1 :22 :39,	Les conduites ont été inspectées. La citoyenne respecte les plans de rétention pour sa propriété. Le rapport dit que les conduites sont en piètre état. Elle est également inondée. Quelle est la fréquence de la maintenance de ces puisards ?	<p>Ce qui a été dit en séance : «On vérifiera avec l'équipe des Travaux publics.»</p> <p>Réponse : Nous n'avons aucun document relativement à l'inspection des conduites auxquelles fait référence la dame.</p> <p>Un programme est en place à la Ville pour inspecter et nettoyer l'ensemble des puisards du territoire tous les quatre (4) ans.</p>

Pistes de solutions émises par les citoyens et citoyennes

Nom	Temps	Propositions	Analyse
Réal Baril	24 :05	Déployer un plan d'urgence pour venir en aide aux gens du secteur lors de pluies abondantes et de refoulements.	D'ici la mise en fonction du nouveau poste de pompage Quattro, des pompes seront installées de façon préventive lors de l'annonce de fortes pluies.
		Vider les bassins de rétention près du boulevard des Récollets pour aider la rue J.-E. Janvier.	Il s'agit d'un fossé à ciel ouvert. Les ponceaux y sont fréquemment nettoyés.
Andréanne Tousignant	35 :50	Ajouter des égouts pluviaux sur la rue Faribault.	

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

		Derrière les maisons neuves sur la rue Faribault, la Ville devrait reprendre l'espace destiné pour la servitude pour vider le fossé qui fut enterré par le contracteur.	Des vérifications au niveau environnemental sont actuellement en cours afin de pouvoir procéder au nettoyage du cours d'eau Bettez.
	1 :44 :56	Vous avez dit que les structures souterraines sont convenables pour les entreprises, mais elles devraient également l'être pour les résidences.	La réglementation concernant les ouvrages de rétention des eaux pluviales est en vigueur pour les commerces ainsi que pour les habitations à logements.
Pascal Lefebvre	1 :09 :40	En lien avec les édifices commerciaux qui se construisent dans le secteur : limiter la construction des édifices commerciaux et d'asphalte pour garder plus d'espaces verts où l'eau pourra s'évacuer.	La réglementation concernant les ouvrages de rétention des eaux pluviales est en vigueur pour les commerces ainsi que pour les habitations à logements.
François Ross	1 :18 :38	S'assurer que les normes de rejets étant en application au moment de la construction des commerces entre le Costco et Louis-Julien furent respectées au moment de la construction.	La réglementation de la Ville inclut déjà des normes de rejets pluviales qui sont applicables lors de ces constructions
Johanne Lacombe	1 :24 :19	Depuis 10 ans le ruisseau derrière Faribault n'est plus creusé alors il se referme, l'eau monte et inonde les maisons du coin. Avant vous	Les normes de dragage des cours d'eau ont beaucoup changé dans les dix dernières années. Certaines actions que la Ville posait ne sont plus possibles.

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.

		creusiez deux fois par année. Est-ce que c'est possible de recommencer à les creuser ?	La Ville entretient ce tronçon au maximum de ses capacités légales et opérationnelles.
		Réparer les égouts sanitaires qui sont remplis	Un programme est en place à la Ville pour inspecter et nettoyer l'ensemble des puisards du territoire tous les quatre (4) ans.
André Pouliot	1 :41 :00	Est-ce que vous pourriez dégager proprement les 2 ponceaux sur Marion et en dessous de la rue Bellefeuille ou les enlever et en bâtir de nouveaux comme il s'agit d'endroits d'engorgement.	Les ponceaux sont dégagés régulièrement. Pour la réfection, il faut procéder de l'aval vers l'amont, donc ces deux ponceaux sont en position 4 et 5.
		Bassin versant de la rivière Millette est très important, est-ce qu'on peut en déverser une partie vers le Saint-Maurice ou un autre chemin.	Les possibilités de déviation en amont de la rivière Millette vers la rivière St-Maurice sont faibles.
		Est-ce qu'il pourrait y avoir des bassins de rétention à côté de la fourrière automobile et entre la 40 et Notre-Dame.	C'est ce qui est prévu dans les prochaines étapes présentées.

N.B. Les éléments en vert sont des éléments d'informations ayant fait l'objet d'un suivi au sein de l'équipe municipale après la séance d'information.